

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DES POSTES**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**PLAN D' ACTIONS
DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
2018-2020**

Mars 2018



**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VISA N° 00381
18/04/2018*
- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n° 2018-0035/PRES du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU** le décret N°2018-0272/PRES/PM/SG-GCM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** le décret n°2016-0027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- VU** le décret n°2018-0450/PRES/PM/MDENP/MINEFID du 06 juin 2018 portant adoption de la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 avril 2018 ;

DECRETE

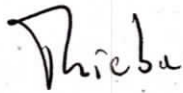
ARTICLE 2 : Le Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 juin 2018



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

La Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes



Hadja Fatimata OUATTARA/SANON

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SOR

**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DES POSTES**



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**PLAN D' ACTIONS
DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
2018-2020**

Mars 2018

TABLE DES MATIERES

	Page
TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	5
I. LA PRESENTATION SUCCINCTE DE LA STRATEGIE NATIONALE	6
1.1. LE RAPPEL DE LA VISION ET DES GRANDES ORIENTATIONS	6
1.1.1. <i>La vision de la Stratégie nationale</i>	6
1.1.2. <i>Les orientations de la Stratégie nationale</i>	6
1.2. LE RAPPEL DES OBJECTIFS VISES PAR LA STRATEGIE NATIONALE	6
II. LES PROGRAMMES, LES ACTIONS PRIORITAIRES ET LES ACTIVITES DE LA STRATEGIE NATIONALE	7
2.1. PROGRAMME 1 : LA GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	7
2.1.1. <i>Action 1.1 : la mise en place de l'organe de gouvernance stratégique</i>	7
2.1.2. <i>Action 1.2 : la mise en place des organes de gouvernance opérationnelle</i>	8
2.1.3. <i>Action 1.3 : Communication et capitalisation</i>	9
2.1.4. ACTION 1.4 : ORGANISATION DES ASSISES NATIONALES DE L'ECONOMIE NUMERIQUE TOUS LES DEUX ANS	9
2.2. PROGRAMME 2 : L'ENVIRONNEMENT DE LA CONFIANCE NUMERIQUE.....	10
2.2.1. ACTION 2.1 : LE RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	10
2.2.2. ACTION 2.2 : LA CONSTITUTION D'UN CADRE EVOLUTIF ET DURABLE EN MATIERE DE CYBERSECURITE ET DE SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION	11
2.2.3. ACTION 2.3 : LA PROMOTION DE L'USAGE DES OUTILS DE LA CONFIANCE NUMERIQUE	13
2.3. PROGRAMME 3 : LES INFRASTRUCTURES LARGE BANDE.....	13
2.3.1. ACTION 3.1 : LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES CONVERGENTES VOIX/DONNEES/VIDEO TRES HAUT DEBIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	14
2.3.2. ACTION 3.2 : L'OPTIMISATION DE LA BANDE PASSANTE INTERNATIONALE	15
2.4. PROGRAMME 4 : LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DES SECTEURS ECONOMIQUES ET DE LA SOCIETE BURKINABE	16
2.4.1. ACTION 4.1 : LE DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME AMBITIEUX EN FAVEUR DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE....	17
2.4.2. ACTION 4.2 : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DANS LES SECTEURS SOCIAUX, PRODUCTIFS ET TERTIAIRES	19
2.5. PROGRAMME 5 : LE CAPITAL HUMAIN, L'INNOVATION ET L'EXPERTISE NUMERIQUE.....	20
2.5.1. ACTION 5.1 : LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE AU SEIN DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	21
2.5.2. ACTION 5.2 : LA PRISE EN COMPTE DU NUMERIQUE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	22
2.5.3. ACTION 5.3 : LA CONSTITUTION D'UN ECOSYSTEME NUMERIQUE NATIONAL FORT CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE NATIONALE	23
III. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE.....	26
3.1 LE CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME	26

3.2. LA STRATEGIE DE FINANCEMENT	26
4.1 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE	28
4.2 LA STRATEGIE DE COMMUNICATION	28
ANNEXE	31
MATRICE DU PLAN D' ACTIONS 2018-2020 DE LA STRATEGIE NATIONALE	32

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

4 G	:	Technologie de réseau cellulaire de quatrième génération
ANPTIC	:	Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
ANSSI	:	Agence nationale de sécurité des systèmes d'information
AO	:	Appel d'offres
ARCEP	:	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
BAD	:	Banque africaine de développement
CASEM	:	Conseil d'administration du secteur ministériel
CBMT	:	Cadre budgétaire à moyen terme
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIRT	:	Centre de cybersécurité
CMLS	:	Comité ministériel de lutte contre le Sida
COPSI	:	Conseil d'orientation stratégique de promotion de la société de l'information
CPAO	:	Conférence des postes de l'Afrique de l'Ouest
DAD	:	Direction des archives et de la documentation
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGSP	:	Direction générale du secteur postal
FAI	:	Fournisseurs d'accès à Internet
FSU	:	Fonds du service universel
IAI	:	Institut africain d'informatique
IGF	:	Inspection générale des finances
IP	:	Internet Protocol
IPTV	:	Télévision sur IP
IXP	:	Internet exchange point (Point d'échange Internet)
LTE	:	Long Term Evolution
MDENP	:	Ministère du développement de l'économie numérique et des postes
MEF	:	Ministère de l'économie et des finances
ODI	:	Open data Institute
OSI	:	Observatoire de la société de l'information
PAV	:	Point d'atterrissage virtuel
PNG	:	Politique nationale du genre
PPM	:	Plan de passation des marchés
PPP	:	Partenariat public privé
PRICAO-BF	:	Projet de renforcement des infrastructures de communication en Afrique de l'Ouest (Composante Burkina Faso)
RESINA	:	Réseau informatique national de l'Administration
SCADD	:	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDAN	:	Schéma directeur d'aménagement numérique
SEM	:	Son excellence monsieur
SNI	:	Semaine nationale de l'internet et des technologies de l'information et de la communication
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
UIT	:	Union internationale des télécommunications
VOD	:	Vidéo à la demande
WiMax	:	Worldwide interoperability for Microwave access

INTRODUCTION

Le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de développement de l'économie numérique et des postes.

Pour conduire efficacement cette mission, le MDENP s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie nationale pour la période 2018-2027.

Comme instrument d'opérationnalisation, le présent Plan d'actions, qui couvre la période 2018-2020, est le fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du Secteur de l'économie numérique au Burkina Faso.

Il se veut un document de référence pour toutes les actions visant la promotion du Secteur. De ce fait, sa mise en œuvre devrait suivre une approche participative en s'appuyant sur les principes suivants, facteurs de réussite des actions projetées :

- la concertation permanente entre acteurs internes du Ministère ;
- la concertation permanente avec l'ensemble des acteurs du Secteur ;
- la cohérence entre les actions retenues et les orientations définies dans le document de Stratégie nationale;
- la gestion axée sur les résultats ;
- la transparence dans la conduite des programmes et des projets.

Le présent document de Plan d'actions s'articule autour de cinq (05) parties :

- la présentation succincte de la Stratégie nationale ;
- les programmes, actions et activités de la Stratégie nationale ;
- le financement de la Stratégie nationale ;
- la stratégie de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- les risques majeurs.

I. LA PRESENTATION SUCCINCTE DE LA STRATEGIE NATIONALE

1.1. Le rappel de la vision et des grandes orientations

1.1.1. La vision de la Stratégie nationale

« A l'horizon 2027 le Burkina Faso dispose d'une économie numérique compétitive qui impacte positivement, durablement et de façon inclusive son développement ».

La nouvelle stratégie nationale de développement de l'économie numérique a pour ambition de donner un nouvel élan au numérique comme levier transversal et essentiel à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè. Tenant compte des enseignements des politiques numériques nationales passées, il s'agit, au travers de cette vision, d'inscrire le numérique comme une priorité forte de développement pour le pays dont les effets et bénéfices impacteront l'économie et la société burkinabè (bénéfices internes), et la reconnaissance du pays dans le paysage numérique international (bénéfices externes).

La progression du Burkina Faso dans le classement international du Networked Readiness Index (NRI) permettra de suivre la concrétisation de la vision et le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique. En 2015, le Burkina Faso était classé au 132ème rang (sur 143). Il s'agit de viser pour le Burkina Faso d'intégrer le Top 100 du classement en 2026.

1.1.2. Les orientations de la Stratégie nationale

La stratégie nationale du développement de l'économie numérique repose sur deux (02) orientations stratégiques à savoir :

développer l'infrastructure et généraliser l'utilisation du numérique ;

- doter le Burkina Faso d'une infrastructure large bande performante et disponible à coûts abordables sur l'ensemble du territoire national, socle essentiel au développement de l'économie numérique ;
- promouvoir l'intégration des TIC dans tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du Burkina Faso ;

promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de l'économie numérique

- finaliser la mise en place et l'opérationnalisation du cadre juridique de la société de l'information et d'un environnement de confiance ;
- faire de l'administration électronique un exemple de réussite de transformation numérique assurant un effet d'entraînement sur l'appropriation du numérique par l'ensemble des autres secteurs économiques et par la population burkinabè ;
- promouvoir le numérique au bénéfice du développement du capital humain et développer une expertise numérique nationale.

1.2. Le rappel des objectifs visés par la Stratégie nationale

En droite ligne avec les orientations stratégiques définies et pour assurer la réalisation de la vision du secteur, l'objectif global est « **bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè** ».

Cet objectif global se décline en sept (07) objectifs spécifiques :

- mettre en place une gouvernance efficiente et efficace ;
- développer un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique ;
- déployer une infrastructure large bande de qualité sur l'ensemble du pays ;

- faire des TIC un levier durable de la transformation de l'administration publique et des autres secteurs porteurs de développement ;
- développer l'expertise numérique nationale ;
- intégrer le numérique dans le système éducatif ;
- développer une économie numérique équitable et inclusive.

II. LES PROGRAMMES, LES ACTIONS PRIORITAIRES ET LES ACTIVITES DE LA STRATÉGIE NATIONALE

Tenant compte de la vision et des différents objectifs présentés précédemment, les programmes et actions associées ont pour objet de concourir à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique est constituée de :

- ✓ cinq (5) programmes ;
- ✓ quatorze (14) actions.

2.1. Programme 1 : La gouvernance de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique

Ce programme a pour objectif d'assurer une gouvernance efficiente et efficace de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique. Il tire les enseignements des difficultés rencontrées par le passé pour mettre en place un dispositif de gouvernance pérenne, aboutissant notamment à un manque de cohérence entre les cyberstratégies sectorielles et une opérationnalisation insuffisante. Les différentes instances de la gouvernance de la cyberstratégie nationale n'ont pas été opérantes et l'implication et la mobilisation des acteurs n'ont pas été suffisantes au regard des enjeux du développement du numérique. Fort de ce constat, il s'agit, au travers de ce programme, de doter la stratégie nationale de développement de l'économie numérique d'un dispositif en capacité d'assurer le pilotage stratégique, le suivi opérationnel et l'évaluation, et la concertation avec les acteurs et partenaires du numérique au Burkina Faso.

Le programme repose sur quatre (4) actions :

- ✓ action 1.1 : mise en place de l'organe de gouvernance stratégique ;
- ✓ action 1.2 : mise en place des organes de gouvernance opérationnelle ;
- ✓ action 1.3 : capitalisation et communication ;
- ✓ action 1.4 : création d'un cadre de concertation avec les acteurs majeurs.

2.1.1. Action 1.1 : la mise en place de l'organe de gouvernance stratégique

Eu égard à l'ambition de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique d'agir sur la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè et de la dimension transversale des impacts attendus, il est essentiel d'œuvrer à une mobilisation au plus haut niveau politique afin de garantir la prise en compte des orientations retenues par l'ensemble des parties prenantes et d'assurer l'engagement des projets qui en découleront.

Cette mobilisation politique doit permettre d'envoyer un signal fort de l'importance stratégique accordée au numérique et aux TIC pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de développement. Elle permettra de plus de conforter les relations partenariales et financières nécessaires au montage des projets envisagés. En effet, les partenaires techniques et financiers seront d'autant plus enclins à investir dans les projets qu'ils percevront un soutien politique fort.

Elle doit conduire à une approche partagée des défis et des réponses à y apporter, et assurer l'engagement de l'ensemble des ministères et administrations publiques, en assurant le renforcement des capacités des instances et partenaires.

Pour prendre en charge le pilotage stratégique de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, il est proposé de créer un Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN) en lieu et place du Comité d'Orientation Stratégique pour la Promotion de la Société de l'Information (COPSI).

Le CPSEN aura pour mission d'opérationnaliser la gouvernance stratégique de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Le CPSEN a vocation à affirmer les priorités du gouvernement en matière de développement de l'économie numérique.

La composition, l'organisation et les attributions exactes du CPSEN seront définies par décret et publiées au journal officiel.

❖ **Activité 1.1.1 : Mettre en place le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN)**

Cette activité consiste à créer le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN), organe de pilotage stratégique de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Le CPSEN aura entre autre pour mission de faire :

- un plaidoyer en faveur de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique auprès de l'exécutif ;
- un plaidoyer en faveur de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique auprès de la représentation nationale ;
- accompagner le renforcement des capacités (humaines, opérationnelles et organisationnelles) des partenaires de l'organe de gouvernance.

2.1.2. Action 1.2 : la mise en place des organes de gouvernance opérationnelle

Le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique réside en grande partie dans la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les actions et projets retenus en cohérence avec le cadre stratégique global et le plan d'actions triennal.

A cet effet, deux (2) organes de la gouvernance opérationnelle seront créés : le secrétariat technique de l'économie numérique et l'observatoire de l'économie numérique.

❖ **Activité 1.2.1 : Mettre en place le secrétariat technique de l'économie numérique (STEN)**

La mission générale du secrétariat technique est d'assurer la coordination d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, le suivi et l'évaluation. Cet organe a essentiellement pour but de garantir une opérationnalisation de la stratégie nationale. Elle doit traduire une intention forte de leadership et de coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des actions. Le secrétariat technique sera assuré par le Ministère en charge de l'économie numérique. Il conviendra à cet effet de s'assurer du renforcement des capacités (humaines, opérationnelles et organisationnelles) du STEN.

❖ **Activité 1.2.2 : Mettre en place l'observatoire de l'économie numérique (OEN)**

La conduite de l'état des lieux et du diagnostic a montré l'absence des données consolidées couvrant les champs de l'économie numérique. Quelques initiatives existent néanmoins – au niveau du MDENP avec la Direction Générale des études et des statistiques sectorielles (annuaire statistique du secteur des Télécoms, des TIC & de la Poste ; analyse de l'offre de formation en télécoms et TIC ; tableau de bord de l'utilisation des TIC dans les entreprises,) ; au niveau de l'INSD (enquête multisectorielle continue « accès aux TIC ») ; au niveau de l'ARCEP (observatoire télécoms...)

La création de l'observatoire de l'économie numérique (OEN) a pour objectif :

- de structurer le recueil et la présentation des données ;
- de constituer une plateforme de dialogue et de concertation sur le développement de l'économie numérique ;
- d'émettre des avis sur des thématiques pertinentes pour l'économie numérique au Burkina Faso.

❖ **Activité 1.2.3 : Mettre en place les groupes de travail technique**

La plateforme de dialogue et de concertation technique sur le développement de l'économie numérique consiste à organiser de manière régulière des réunions ouvertes à l'ensemble des parties prenantes du numérique au Burkina Faso (secteur public, secteur privé, société civile) afin de débattre de sujets importants pour accompagner le développement de l'économie numérique.

Il s'agit de constituer des groupes de travail technique sous la responsabilité du MDENP associant les différentes « agences publiques techniques » et les ministères chefs de file sur des thématiques spécifiques (santé, éducation,...) afin de coordonner leur mobilisation dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

2.1.3. Action 1.3 : Communication et capitalisation

Cette action a pour objet de valoriser certaines des attributions du secrétariat technique et de l'observatoire de l'économie numérique sous l'angle de la communication et de la capitalisation des acquis.

Le socle commun à cette action réside dans la création d'un portail « observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso ». Il permettra de valoriser les indicateurs, de présenter un tableau de bord de l'économie numérique au Burkina Faso, d'identifier et de présenter les bonnes pratiques provenant de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique.

Cette action sera portée par l'observatoire de l'économie numérique en association étroite avec le secrétariat technique.

❖ **Activité 1.3.1 : Créer le portail web dédié à l'observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso**

Il s'agit pour cette activité de la création d'un portail « observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso ». Ce portail sera la vitrine de promotion de l'économie numérique à travers la mise en ligne des bonnes pratiques.

2.1.4. Action 1.4 : Organisation des assises nationales de l'économie numérique tous les deux ans

Cette action diffère des actions de concertation conduites dans le cadre de l'activité de l'observatoire de l'économie numérique et qui a pour vocation de réunir des parties prenantes de profils « techniques » sur des sujets d'importance pour le développement de l'économie numérique. Ainsi, cette action complète la démarche de concertation en instaurant un rendez-vous annuel de haut niveau réunissant les acteurs majeurs du numérique au Burkina Faso. Cette action sera pilotée par le CPSEN pour la définition de l'ordre du jour et par le secrétariat technique pour les aspects organisationnels. Il est proposé que ce rendez-vous de concertation soit présidé par le Président du Faso. Cette action vise à assurer une mobilisation de haut niveau à la fois du gouvernement et des acteurs publics mais aussi des acteurs privés. Cette mobilisation doit concourir à l'implication de l'ensemble des parties prenantes à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique. Elle a pour objet de revenir tous les deux ans sur les initiatives des parties prenantes, à lever des points de blocage éventuels qui pourraient être observés, de s'assurer de l'engagement des parties prenantes en faveur du développement de l'économie numérique.

❖ **Activité 1.4.1 : Créer un cadre de concertation avec les acteurs majeurs**

Le cadre de concertation des acteurs majeurs se réunit tous les deux ans et est une opportunité d'échanges autour de problématiques communes entre partenaires du secteur public et du secteur privé, des opérateurs de communications électroniques, des OSC ainsi que des partenaires au développement.

2.2. Programme 2 : L'environnement de la confiance numérique

Ce programme part du constat que malgré quelques avancées dans le domaine réglementaire au cours des dernières années, l'environnement de la confiance numérique au Burkina Faso reste incomplet et doit s'adapter à un secteur extrêmement dynamique. Ainsi, son objectif principal est de poser les bases au développement d'un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique.

Le programme repose sur trois (3) actions :

- ✓ action 2.1 : le renforcement du cadre légal et réglementaire ;
- ✓ action 2.2 : la constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information
- ✓ action 2.3 : la promotion de l'usage des outils de confiance numérique.

2.2.1 : Action 2.1 : le renforcement du cadre légal et réglementaire

La construction du cadre légal et réglementaire a été engagée depuis de nombreuses années. Dès les années 60, lorsque le secteur des télécoms était géré entièrement sous le statut d'un service public plusieurs lois ont été élaborées.

La mutation du secteur a abouti dans un premier temps en 1998 à une réforme du secteur régie dans le cadre de la loi N°051/98/AN du 4 décembre 1998 instaurant notamment trois régimes d'entrée dans le marché et dans un second temps en 2008 à une révision du cadre légal et réglementaire du secteur des télécoms par la loi N°061/2008/AN portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso. Cette loi proposait entre autres de nouveaux régimes applicables aux opérateurs et fournisseurs de services et la création d'une autorité de régulation sous forme d'une institution nationale indépendante.

L'évolution du cadre légal et réglementaire s'est poursuivie à partir des années 2000 dans le cadre d'une démarche visant à instaurer une cyber législation. Cela s'est traduit par l'adoption de plusieurs lois telles que la loi N°045/2009/AN portant réglementation des services et transactions électroniques, la loi N°011/2010/AN portant réglementation de la gestion des noms de domaines sous le domaine de premier niveau « .bf ». Cette évolution s'est réalisée en assurant la transposition et l'adoption de directives de l'UEMAO et d'Actes Additionnels de la CEDEAO¹.

Le secteur de l'économie numérique est un secteur extrêmement dynamique marqué par des innovations technologiques et d'usages et l'instauration de nouvelles concurrences qui éprouvent le cadre légal et réglementaire existant et imposent sa nécessaire adaptation. De plus, un cadre légal et réglementaire adapté contribue à sécuriser les investisseurs du secteur.

Cette action a pour objet de proposer d'assurer une adaptation continue du cadre légal et réglementaire dans un environnement de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle a pour objet plus spécifiquement :

- d'assurer la prise en compte des droits des consommateurs dans les textes réglementaires existants ;
- de renforcer la protection des données personnelles ;
- de renforcer la protection de l'environnement ;
- de renforcer la protection de l'enfance face aux risques de l'Internet et du numérique ;
- d'assurer l'évolution de la réglementation au regard des nouvelles problématiques et des nouveaux enjeux induits par l'évolution du secteur et du marché (émergence d'acteurs type over the top (OTT), déploiement à venir de l'Internet des Objets, émergence de l'économie collaborative...);
- d'élaborer une loi d'orientation numérique abordant les enjeux à couvrir pour les 10 prochaines années (circulation des données, du savoir et des connaissances ; maîtrise et transparence des données publiques, protection des individus, respect de la neutralité technologique et de l'Internet, garantie d'un accès aux TIC et au numérique pour tous) ;
- de consolider la réglementation afférente à l'accès et au service universel ;
- de participer aux réunions statutaires des organisations internationales du secteur des télécoms/TIC et de suivre les relations avec ces organisations.

¹ Pour plus de détail sur le cadre légal et réglementaire, se reporter au chapitre 4.3.1 du rapport

❖ **Activité 2.1.1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel applicable au secteur de l'économie numérique**

Le cadre réglementaire applicable à l'économie numérique est, entre autres, constitué de textes relatifs à la lutte contre la cybercriminalité (deux propositions d'avant-projets de loi portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénal en vue de les adapter à la lutte contre la cybercriminalité) et à la protection des droits d'auteurs (proposition d'avant-projet de loi portant modification de la Loi portant protection des droits d'auteur en vue de l'adapter à l'environnement des TIC). L'audit de la réglementation doit permettre de vérifier la prise en charge adéquate des problématiques actuelles du sous-secteur et de proposer, le cas échéant, des projets de textes pour remédier aux défaillances ou insuffisances constatées ou prendre en charge des problématiques nouvelles. Ce processus a pour but de doter notre pays d'un ensemble de textes garantissant la confiance et la sécurité dans l'utilisation du numérique. L'activité va consister, pour le MDENP en tant qu'initiateur du processus, à être force de proposition, à suivre l'adoption des nouveaux textes et à œuvrer à la finalisation du processus d'élaboration de la cyber législation entamée en 2008.

2.2.2. Action 2.2 : la constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information

La cybersécurité et la sécurisation des systèmes d'information deviennent une préoccupation majeure à mesure que se développent les réseaux et qu'augmentent les usages et les pratiques numériques tant dans la sphère personnelle que pour les activités professionnelles. Si la question commence à être débattue, force est de constater que la sensibilisation aux risques est encore trop peu développée malgré une réalité des attaques et la vulnérabilité des systèmes d'information.

Le Burkina Faso dispose depuis récemment d'un cadre pour aborder ces questions au travers de :

- la CIL dont une des missions est d'assurer la protection des données personnelles ;
- l'ANSSI, créée en 2013, en charge de la protection des systèmes d'information ;
- le CIRT, opérationnel depuis 2012, composante de l'ANSSI dont la mission est de relever les incidents, d'y apporter des réponses et de proposer des actions de prévention ;
- l'ARCEP au travers de ses actions dans le domaine de la cybersécurité et de la lutte contre les fraudes ;
- la Commission Nationale des Droits Humains ;
- l'ANPTIC, en charge de nombreux projets structurants TIC dans le domaine de l'administration électronique dont certains prennent en compte la sécurisation des infrastructures, des réseaux et des applications.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration en cours de la feuille de route de l'ANSSI² soulignent la fragilité des acteurs burkinabè face aux questions de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information. Ils relevaient certains constats encore valables aujourd'hui, comme par exemple :

- le recours importants des agents publics à des messageries personnelles dans le cadre de leur activité professionnelle
- la faiblesse du budget alloué par les administrations et les entreprises aux questions de sécurisation des systèmes d'information
- la très faible couverture assurantielle des risques liés à la cybersécurité
- la vulnérabilité aux attaques informatiques et les conséquences en termes d'interruption de service du système d'information
- la mise en place d'outils de protection basique (anti-virus, firewall...) mais pas de mesure d'efficacité des outils déployés
- la non-connaissance du cadre légal et réglementaire et des acteurs en charge de la cybersécurité susceptibles de les accompagner dans la prise en compte de cette question pour leur organisation.

Le programme a pour objet de constituer un cadre évolutif et durable prenant en compte les problématiques de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- achever et d'adapter le cadre légal et réglementaire spécifique au domaine de la cybersécurité ;

² Rapport d'étude pour l'élaboration d'un plan national de cybersécurité au Burkina Faso - 2010

- achever l'élaboration de référentiels portant sur les aspects de la cybersécuritisation et de la sécurisation des systèmes d'information (à court terme il s'agit du référentiel générale de sécurité (RGS) et du référentiel général d'interopérabilité (RGI), mais à moyen et long termes ses référentiels devront être adaptés et complétés) ;
- assurer la mise en œuvre d'un plan national de cybersécurité ;
- clarifier l'intervention des acteurs institutionnels dans le champ de la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information
- suivre les événements relevant de la cybersécurité. Le recueil de données et d'information sur la cybersécurité sont notamment de la responsabilité de l'ANSSI et du CIRT et pourra s'appuyer à l'avenir sur un réseau de CIRT sectoriels ;
- renforcer la connaissance sur les prestataires de services exerçant dans ce domaine ;
- inculquer une culture de cybersécurité à tous les porteurs de projet afin que les questions relatives à ce domaine soient intégrées le plus en amont possible dans l'élaboration et le montage de projets ;
- engager des actions de sensibilisation auprès des différents publics cibles et usagers de manière pérenne et durable.

L'organisation de cette action doit permettre d'identifier un chef de file coordinateur des différents projets avec des partenaires de terrain. Il pourra s'appuyer sur les différents partenaires afin de répondre aux objectifs de l'action. Elle doit aboutir, dans un premier temps, à l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité fixant précisément les orientations et les projets à mener pour, d'une part, structurer un cadre évolutif et durable et, d'autre part, sensibiliser l'ensemble des acteurs aux questions relatives à la cybersécurité.

❖ **Activité 2.2.1 : Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité**

Aujourd'hui, alors que l'internet fait partie de notre quotidien, les internautes sont devenus vulnérables face aux cybercriminels qui opèrent des fois en dehors du Burkina. Cette activité entend développer et coordonner une stratégie générale de lutte contre la cybercriminalité à travers (i) l'amélioration opérationnelle en renforçant et clarifiant les responsabilités partagées par les structures en charge, (ii) la mise en place des programmes de formation des services répressifs et judiciaires, (iii) l'amélioration du dialogue entre le secteur public et le secteur privé en vue d'instaurer une confiance mutuelle et de partager des informations pertinentes, (iv) l'élaboration de mesures/d'indicateurs sur l'ampleur de la cybercriminalité, (v) une sensibilisation quant aux dangers et aux coûts de la cybercriminalité, et (vi) la mise en place de directives sur certains aspects précis de la cybercriminalité.

❖ **Activité 2.2.2 : Elaborer une stratégie nationale de cybersécurité**

Face à la vulnérabilité des systèmes d'information, il s'avère nécessaire que les acteurs de l'écosystème du numérique au Burkina Faso adoptent une stratégie nationale de cybersécurité lui permettant de résister à des événements issus du cyberspace, susceptibles de compromettre la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, traitées ou transmises.

En lien avec les professionnels du sous-secteur du numérique, il s'agira :

- d'avoir un référentiel commun en matière de cybersécurité ;
- de se doter d'une feuille de route pour la protection du cyberspace du Burkina Faso ;
- de définir une stratégie de sécurisation des TIC, à court, moyen et long terme.

❖ **Activité 2.2.3 : Assurer l'élaboration et la mise en œuvre des référentiels supports au développement du numérique au sein de l'Administration publique**

Cette activité regroupe tout un ensemble de projets visant à définir les règles essentielles à la mise en œuvre du numérique au sein de l'Administration publique. Ils sont cohérents avec les orientations Schéma d'Urbanisation des Systèmes d'Information de l'Administration publique. Le MDENP a un rôle central dans la définition des objectifs assignés à ces référentiels, dans l'élaboration de ces documents, dans la coordination des acteurs pouvant intervenir en appui à ces services et pour leur promotion.

Les référentiels concernés par cette activité sont notamment :

- Le référentiel de Management de la Qualité des Systèmes d'information des Ministères et institutions publiques ;

- Le référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) ;
- Le référentiel de rédaction des schémas directeurs informatiques ;
- Le référentiel de l'équipement informatique de l'Administration publique ;
- Le référentiel d'utilisation des logiciels libres au sein de l'Administration publique.

2.2.3. Action 2.3 : la promotion de l'usage des outils de la confiance numérique

Au-delà du cadre réglementaire et de référentiels spécifiques traitant de la cybersécurité et de la sécurisation des systèmes d'information (abordé dans les actions 1 et 2), le renforcement de la confiance numérique passe par la mise en place d'outils et d'infrastructures spécifiques.

Cette action doit s'inscrire dans un environnement technologique évolutif. Ainsi, on a vu récemment émerger le concept de blockchain, technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle, susceptible de remettre en cause les architectures traditionnelles en matière de sécurisation.

L'objet de cette action vise à assurer une mise en place cohérente de l'ensemble des outils nécessaires à la constitution d'un environnement numérique de confiance. Cela passe par :

- La mise en place des outils relatifs à la signature électronique et à l'identification numérique,
- La mise en place d'infrastructures structurantes telles que les Datacenter,
- La mise en place d'infrastructures de certification et d'horodatage (notamment au travers de lancement d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt),
- La sécurisation des plateformes numériques de l'administration publique.

❖ Activité 2.3.1 : Mettre en place l'identification numérique

L'identification unique et numérique des personnes et des entreprises constitue un enjeu majeur de développement de notre pays. Elle consiste en la création d'un identifiant unique électronique à attribuer à chaque burkinabè et à toute autre personne (physique et morale) présente sur le territoire national ainsi qu'à la mise en place d'une base de données centrale unique pour la gestion de cet identifiant.

❖ Activité 2.3.2 : Mettre en place un Datacenter national

Cette activité vise à édifier un nouveau Datacenter principal et un backup répondant aux normes internationales de sécurité et de disponibilité en matière d'hébergement de données et d'applications informatiques, dans un environnement aux normes strictes (électricité, température, humidité, protection incendie, communications, accessibilité, etc.).

Le Datacenter principal aura pour vocation d'être le centre névralgique de l'Intranet Gouvernemental surtout dans un contexte de développement progressif du e-Gouvernement.

Cette activité poursuit les objectifs suivants :

- garantir le stockage des énormes quantités de données qui seront générées par la mise en place du e-Gouvernement ;
- mutualiser les ressources informatiques dans un contexte de rareté des ressources financières ;
- assurer la continuité des services offerts sur le RESINA (exploitation des applications métiers, messagerie, téléphonie sur IP,...) grâce à la redondance des installations critiques ;
- sécuriser les données informatiques, ainsi que les serveurs et applications des catastrophes (informatiques, naturelles,...) ;
- optimiser le RESINA ainsi que les applications qu'il permet d'exploiter.

2.3. Programme 3 : les infrastructures large bande

Le diagnostic des TIC au Burkina Faso a souligné certaines faiblesses dans le déploiement des infrastructures large bande susceptibles de freiner le développement de l'économie numérique : la persistance d'une situation d'enclavement numérique, le déploiement marginal du haut débit filaire, un faible taux d'usage de la 3G mobile,

l'absence d'infrastructure ouverte, une qualité de service non satisfaisante pour beaucoup d'utilisateurs, les coûts d'accès aux réseaux et services prohibitifs, les problèmes d'alimentation électrique...

Les infrastructures large bande constituent le pilier essentiel au développement de l'économie numérique, au même titre que l'environnement de confiance.

A travers ce programme, il s'agit :

- de généraliser l'accès au haut débit et de développer le très haut débit ;
- d'assurer la complétude du déploiement de la TNT ;
- de favoriser le déploiement d'infrastructures numériques de qualité pour un accès abordable pour tous.

Le programme repose sur deux (2) actions :

- ✓ action 3.1 : déploiement d'infrastructures convergentes voix/données/vidéo très haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ action 3.2 : accroissement de la bande passante internationale.

2.3.1. Action 3.1 : le déploiement d'infrastructures convergentes voix/données/vidéo très haut débit sur l'ensemble du territoire

Cette action recouvre tout un ensemble d'initiatives à engager pour renforcer le déploiement des infrastructures large bande et concourir ainsi à la mise en place de réseaux très haut débit convergents voix/données/vidéo.

Au travers de ce déploiement, il s'agit de contribuer à la généralisation de l'accès haut/très haut débit fixe et mobile sur le territoire du Burkina Faso en créant un environnement technique favorable à la mutualisation et à la constitution d'offres d'accès au réseau abordables pour tous, population, entreprises, administrations.

Le projet de Backbone national en fibre optique est une illustration des initiatives à engager. Il doit permettre la constitution d'une infrastructure ouverte aux besoins des opérateurs et de la TNT.

D'ici 2025, le Burkina Faso devra dépasser le stade de la généralisation de l'accès haut débit pour offrir le très haut débit fixe et mobile. Cela implique d'anticiper les besoins en infrastructures, au-delà du projet de Backbone national, d'engager rapidement les premiers déploiements pilotes afin de déterminer les conditions de succès.

Une attention particulière doit être portée aux réseaux mobiles qui bénéficient aujourd'hui d'un fort taux d'utilisateurs auprès de la population et des entreprises et qui devraient se maintenir dans les prochaines années comme un mode d'accès majeur aux services numériques.

❖ Activité 1.2.1 : Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique national

Il est également proposé dans le cadre de cette activité d'élaborer le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du Burkina Faso. Le SDAN constitue un référentiel indispensable à la planification du déploiement des infrastructures large bande. Il comprend une description de la situation à atteindre en matière de desserte numérique du territoire considéré (prenant en compte les schémas d'aménagement urbain existants ainsi que les projections de développement et d'extension en infrastructures urbaines), une analyse du chemin à parcourir pour y parvenir et les frontières d'intervention public/privé et des orientations opérationnelles sur les actions publiques à mettre en œuvre. Le SDAN doit par ailleurs préciser l'articulation des interventions publiques entre le niveau national et les collectivités territoriales. Il va s'agir de recruter un cabinet de consultants pour accompagner le Gouvernement dans les actions d'élaboration et d'adoption de ce document de référence en matière d'aménagement numérique du territoire.

❖ Activité 1.2.2 : Mettre en place un système d'information géographique (SIG) dédié aux infrastructures large bande au Burkina Faso

L'activité a pour objet de constituer un SIG couvrant l'ensemble des informations relatives aux réseaux et infrastructures large bande (de communications électroniques) et plus globalement aux réseaux présents sur le territoire du Burkina Faso. Cet outil est indispensable pour conduire les actions d'aménagement numérique relevant de la compétence de l'Etat. Les données seront collectées pendant les études pour l'élaboration du SDAN. Cette activité pourra s'accompagner d'une mesure réglementaire visant à imposer aux opérateurs de télécommunications la fourniture de données sur leurs infrastructures large bande.

❖ **Activité 1.2.3 : Déployer un réseau fibre optique reliant (Backbone) et définir les modalités d'exploitation**

Le réseau Backbone national est un réseau de transport étendu, à fibre optique, qui interconnecte l'ensemble des villes du Burkina Faso et les autres réseaux Backbone des pays limitrophes. L'objectif visé à travers la construction d'une telle infrastructure est de créer des intranets sécurisés à couverture nationale, de fournir des liaisons spécialisées, de garantir un coût raisonnable et uniforme des communications, ainsi qu'un accès non-discriminatoire sur toute l'étendue du territoire des acteurs du secteur. L'étude de faisabilité ainsi qu'une proposition de gestion et d'exploitation sont déjà réalisées. Un contrat technique a été également signé pour la réalisation clé en main de l'infrastructure. La suite de la réalisation de l'activité va consister à faire une étude d'impact environnemental et social avant le démarrage des travaux sur le terrain et monter la structure d'exploitation du Backbone.

En ce qui concerne la structure d'exploitation du Backbone, il s'agit d'engager une mission d'assistance au Gouvernement en vue de mettre en place, en concertation avec les acteurs du marché national (opérateurs et FAI) un modèle ou des modèles pour l'exploitation des infrastructures et de mettre à disposition de la capacité (nationale et internationale) dans le respect des obligations d'accès ouvert et équitable. Cette assistance permettra de mettre en place un partenariat entre l'Etat et les opérateurs privés du secteur pour l'exploitation des infrastructures passives (fibre optique, pylônes, conduits) qui ont été mises en place, ou qui le seront, par les différents projets publics (PRICAO 1 et 2, G-CLOUD, BACKBONE) dans le but d'encourager la compétitivité dans l'innovation et l'offre de services et de favoriser l'entrée et le développement des « petits acteurs » (FAI). L'étude doit jeter les bases de concertation inclusive pour le développement des infrastructures large bande mutualisées sur toute l'étendue du territoire à partir d'un processus participatif public-privé. Le cadre qui en résulte permettra de s'assurer que le développement des infrastructures large bande se réalise conformément aux ambitions et objectifs nationaux d'aménagement numérique du territoire et que la réalisation bénéficie de toutes les opportunités et synergies en matière de mobilisation de financement et de mutualisation avec les autres projets d'infrastructures. La gestion des infrastructures passives consistera à en assurer la maintenance et les extensions en vue de la mise à disposition d'infrastructures répondant aux besoins des acteurs en concurrence sur le marché.

2.3.2. Action 3.2 : l'optimisation de la bande passante internationale

En tant que pays enclavé, le Burkina Faso dépend étroitement de ses connexions à l'international pour disposer d'une capacité en bande passante de qualité pour assurer le trafic Internet. Cette connectivité internationale peut être assurée de différentes manières : via des connexions terrestres et transfrontalières vers les stations des câbles sous-marins, via des liaisons satellitaires.

Le développement de la bande passante internationale est un enjeu essentiel pour l'économie numérique au Burkina Faso. En lien avec les projets d'infrastructures fibre optique, une amélioration de la situation actuelle est attendue, notamment grâce au projet vers le Ghana. En effet, la connectivité terrestre transfrontalière est une orientation à privilégier notamment pour limiter le recours à des connexions satellitaires plus onéreuses.

Toutefois, l'action visant à développer la bande passante internationale doit s'envisager de manière globale dont l'objectif final consiste à en optimiser l'utilisation.

Le premier axe de cette action vise à lever les barrières liées au manque d'infrastructures transfrontalières. Cela doit se faire dans une optique d'accroissement de la capacité et de la concurrence sur le marché de la connexion Internet internationale. Le développement de ces infrastructures doit être envisagé également dans la perspective de sécurisation des réseaux afin de garantir au mieux la qualité de service.

Le second axe vise à optimiser l'utilisation de la bande passante au Burkina Faso afin de réduire la dépendance à la bande passante internationale. Il repose sur :

- la promotion du nom de domaine .bf,
- le développement de l'activité des points d'échange Internet du Burkina Faso,
- le développement des contenus locaux.

L'adoption du nom de domaine .bf, notamment par les Administrations publiques, est liée à un hébergement local des sites web. Ainsi la consultation de ces sites pour accéder aux informations et données ne nécessitent pas de consommer de la bande passante internationale. Ainsi, la stratégie nationale de développement de

l'économie numérique doit-elle favoriser une politique d'hébergement local des contenus des sites web burkinabè.

Le point d'échange Internet (BFIK) permet d'organiser l'échange local du trafic Internet sans avoir recours à la bande passante internationale. Il convient donc d'accompagner le développement des activités du BFIK et envisager pour les prochaines années une déclinaison régionale du BFIK. Ainsi, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique doit-elle encourager l'interconnexion des infrastructures à caractère régional afin de faciliter l'échange de trafic internet localement sans passer par la bande passante internationale.

Enfin, une des faiblesses constatée de l'économie numérique au Burkina Faso, comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, est le manque de contenus locaux. Cela se traduit par un nombre insuffisant de serveurs locaux et une utilisation de serveurs hébergés hors du Burkina Faso, consommant de la bande passante internationale, dans les pratiques numériques des internautes. Il convient donc dans le cadre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique de promouvoir activement la création de contenus locaux dans tous les domaines : agriculture, santé, éducation, culture, commerce, administration publique.

❖ **Activité 3.2.1 : Développer la connectivité urbaine mutualisée large bande**

Le réseau d'accès très haut débit complète le réseau Backbone de transport avec ses chainons de distribution pour permettre l'interconnexion très haut débit aux utilisateurs où qu'ils se trouvent. L'objectif est de contribuer à la réduction de la fracture numérique et de permettre le développement de l'Internet résidentiel très haut débit, l'accès à des services en ligne de très haute qualité et des programmes de type " Triple Play" (Télévision sur IP – IPTV; vidéo à la demande – VOD, Téléphonie sur IP – ToIP), etc... L'activité se fera à travers la réalisation d'infrastructures de communications électroniques à accès non-discriminatoire dans les villes, combinant les technologies FTTx (Fiber To The Building, To the Cabinet, To The Home) et sans fil très haut débit.(4G-LTE/WiMax).

Cette activité va permettre de compléter les initiatives en cours au niveau du projet Backbone, du G-Cloud et des opérateurs privés pour permettre d'atteindre les utilisateurs potentiels par la fibre optique. Elle va permettre aussi de renforcer l'accès à l'IXP et au PAV pour les acteurs du secteur et de favoriser le développement de services ou applications innovants créateurs de richesse. Une revalorisation de la boucle locale cuivre de l'opérateur historique ONATEL va permettre d'atteindre les objectifs cibles.

❖ **Activité 3.2.2 : Développer les Points d'Atterrissage Virtuel (PAV) et les Points d'échange Internet (IXP)**

Le PAV et l'IXP constituent des infrastructures complémentaires aux réseaux large bande pour le développement de l'innovation et de la compétitivité dans l'offre de service d'accès Internet à la population. Le PAV permettra de mettre à la disposition de tous les acteurs du secteur (public et privé) une capacité de bande passante internationale abordable et de meilleure qualité. Quant à l'IXP, il permettra d'échanger localement le trafic Internet local entre tous les fournisseurs d'accès. Il contribue ainsi à l'amélioration de la sécurité, de la qualité et des économies de coûts dans l'écoulement du trafic. Il favorisera le développement de l'offre de contenus locaux et de services correspondant aux besoins des consommateurs nationaux. La capitale Ouagadougou dispose d'un IXP et d'un PAV. La suite consiste à accompagner les structures d'exploitation à l'opérationnalisation de ces infrastructures et leur développement dans d'autres régions du Burkina Faso.

2.4. Programme 4 : la transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè

Le développement de l'économie numérique se traduit bien sûr par une amélioration notable des infrastructures et services numériques au Burkina Faso mais aussi par l'intégration du numérique au sein des organisations publiques et privés burkinabè. La transformation numérique est un processus global qui consiste à intégrer tous les outils numériques pour optimiser, faire évoluer ou transformer la chaîne de valeur, les produits ou services offerts. Il s'agit d'un bouleversement radical et irréversible qui touche l'ensemble du monde et impacte la manière dont les organisations traditionnelles s'adaptent à ces nouvelles exigences. Mais la transformation numérique fait face à un handicap fort : le faible niveau d'acculturation numérique des dirigeants.

Ce programme a pour objectif d'accompagner la transformation numérique auprès des acteurs économiques burkinabè : l'administration publique, les organisations professionnelles et les entreprises. Il repose sur deux (2) actions :

- ✓ action 4.1 : le développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique ;
- ✓ action 4.2 : l'accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs et tertiaires.

2.4.1. Action 4.1 : le développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique

Cette action s'inscrit en cohérence avec le projet « e-Burkina » conçu en partenariat avec la Banque Mondiale, dont l'ambition est de favoriser entre autres : 1) la bonne gouvernance des TIC dans l'Administration et le renforcement des capacités, 2) la mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement et une meilleure coordination des initiatives existantes (G-Cloud, Datacenter, BKF/021, ...), 3) la création de nouveaux emplois dans le secteur et la stimulation de l'innovation avec la consolidation de l'initiative open data, 4) l'utilisation de la technologie au service du développement, avec la participation du secteur privé, des universités et des centres de recherche.

Au regard du poids des services publics au sein de l'économie burkinabè, cette action constitue une pierre angulaire pour rendre concret la transformation numérique des organisations au bénéfice :

- des services de l'administration publique et de sa modernisation ;
- des entreprises, dans leur relation avec l'administration ;
- des citoyens, dans leur relation avec l'administration.

A ce titre elle fixe le cadre pour un déploiement généralisé de l'administration électronique au cours des 10 prochaines années et prend en compte les migrations nécessaires pour assurer :

- le renforcement du réseau RESINA comme support aux applications numériques ;
- le développement de la dématérialisation des procédures ;
- la mutualisation des ressources et des moyens, notamment sous l'angle des plateformes numériques ;
- l'équipement des agents ;
- la formation des agents.

Elle tire parti des développements récents engagés en faveur de l'administration électronique illustrés par la feuille de route de projets de l'ANPTIC et assure une cohérence avec la stratégie de modernisation de l'administration portée par le SPMA-BG.

Elle s'appuie sur l'établissement d'un plan d'action général (Master Plan) qui fixe les priorités dans le temps. Cette action doit par ailleurs être accompagnée par des analyses précises sur les bénéfices pour les différentes parties prenantes, notamment sous l'angle coûts-bénéfices.

A l'horizon de 10 ans, cette action doit conduire un déploiement de l'administration électronique au sein de l'ensemble des administrations publiques burkinabè et à une ouverture des données publiques.

❖ Activité 4.1.1 : Elaborer les Schémas Directeur Informatique (SDI)

Un schéma directeur informatique est une étape majeure pour la définition, la formulation, la mise en place ou l'actualisation d'un système d'information. Par son ampleur, le SDI constitue l'étape fondatrice du cycle de vie d'un système informatique. Il fait la lumière sur les options possibles, les choix opérés et la programmation échelonnée dans le temps des actions retenues pour accompagner l'organisation dans son développement. Il s'agira d'élaborer ou de mettre à jour les SDI des différents Ministères et institutions afin d'optimiser les chances de réussir la transformation numérique de l'administration.

❖ **Activité 4.1.2 : Mettre à niveau les réseaux locaux des Ministères / Institutions et les interconnecter au RESINA**

Les réseaux locaux constituent des supports de communication et de collaboration intra et inter administration. La transformation numérique de l'administration passe donc par l'existence et la qualité des réseaux locaux. Il s'agit pour cette activité de :

- faire un audit des réseaux locaux de l'administration ;
- procéder à leur maintenance et ou mise à niveau ;
- les interconnecter au RESINA.

❖ **Activité 4.1.3 : Elaborer un plan stratégique de développement du RESINA**

A travers cette activité, il s'agira de définir la politique et la stratégie d'évolution du Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA). Ce document de stratégie, « Stratégie RESINA 2025 », donnera une prospective pour ce réseau à l'horizon 2025.

❖ **Activité 4.1.4 : Développer le réseau informatique de l'Administration publique (RESINA)**

Cette activité concerne la poursuite de la mise en place de l'infrastructure convergente large bande (fibre optique, faisceaux hertziens, équipements WiMax et terminaux) voix, données et vidéo de l'Administration (RESINA) à l'échelle nationale. Ce dispositif permettra à l'Administration de disposer, à moyen terme, dans chacun des quarante-cinq (45) chefs-lieux de province, d'un réseau d'accès large bande, moderne et sécurisé. Cette infrastructure permettra, d'une part, de promouvoir les cyber stratégies sectorielles et, d'autre part, d'améliorer la communication avec l'Administration et en son sein, grâce notamment à la mise en place de solutions de communication innovantes (téléphonie sur IP, messagerie unifiée, vidéoconférence, accès permanent à Internet,), toutes choses qui contribueront à stabiliser, voire réduire, la facture téléphonique de l'Etat.

❖ **Activité 4.1.5 : Mettre en place l'infrastructure privée Cloud du Gouvernement (G-Cloud)**

Il s'agit de poursuivre et finaliser les travaux de mise en place d'une solution basée sur une approche inclusive, de bout en bout, pour permettre aux administrations de capturer, canaliser et rationaliser les initiatives de base grâce à l'implantation d'un ensemble de ressources ouvertes et distribuées sur le territoire national.

L'objectif visé est de renforcer la compétitivité numérique du Burkina Faso, tout en optimisant les dépenses d'investissement et en rationalisant les dépenses de fonctionnement dans le domaine des TIC, en vue d'accélérer la croissance économique et le développement de notre pays.

Concrètement, ces centres de ressources TIC partageables seront installées à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le G-cloud permettra :

- la pose de 458 km fibre optique de fibre dans les 13 chefs-lieux de régions ;
- la pose de 650 km de fibre optique en interurbain (Ouagadougou-Yako-Ouahigouya-Tougan-Dédougou-Bobo-Dioulasso, Bagré-Bakwu) ;
- la construction de quatre (mini) datacenters à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- la construction de huit (08) nœuds cloud ;
- le raccordement au RESINA d'au moins 403 sites de l'administration.

❖ **Activité 4.1.6 : Réaliser les applications du projet E-Burkina**

Il s'agit pour cette activité d'encourager une meilleure gouvernance dans le secteur public à travers l'adoption par l'administration publique de plateformes numériques et de services partagés pour améliorer les échanges de données entre les unités gouvernementales et la population. Pour ce faire, il est prévu dans le cadre du Projet E-Burkina, la réalisation (i) du Système Intégré de gestion Electronique des Documents (SIGED) ; (ii) d'un guichet virtuel unique et la refonte des sites web de l'administration ; et (iii) du Système Intégré de Gestion des Etablissements Publiques de l'Etat (SIGEPE).

❖ **Activité 4.1.7 : Développer des systèmes d'information et de communication des Ministères et institutions**

Cette activité vise à développer un système informatisé et de communication au profit des Ministères et Institutions. A travers cette activité, il s'agira de mettre à la disposition des agents d'une application informatique qui couvre toutes les fonctions et métiers de leurs structures et qui permet l'exécution des tâches en lien avec leur cœur de métier. Ces actions se déclineront entre autres en la mise en place :

- un système d'information Hospitalier (SIH) ;
- de la télémédecine dans les structures hospitalière ;
- un système d'information énergétique (SIE) ;
- un portail virtuel des guichets uniques du commerce et de l'investissement du Burkina Faso ;
- un système de traitement des plaintes au Médiateur du Faso ;
- un système de gestion des contrôles d'entreprises et des conciliations ;
- un dispositif Intégré du Suivi-Evaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement (INDISE) ;
- un système de gestion électronique des procédures judiciaires ;
- un système de suivi des actes pris en Conseil des Ministres (SyGSA-CM) ;
- etc.

❖ **Activité 4.1.8 : Mettre en place un intranet du ministère de la sécurité**

Cette activité vise à mettre en place des réseaux locaux dans environ 400 services de sécurité (Commissariats de police, services régionaux, ...). Elle permettra de créer un espace sécurisé de transmission des données à travers les VLAN et VPN entre les services de sécurité. Cet intranet facilitera le déploiement des applications métiers (PISCES, IRAPOL, Gestion de courrier, ...) de la sécurité sur l'ensemble du territoire.

❖ **Activité 4.1.9 : Etendre et moderniser le système de vidéo protection dans la ville de Ouagadougou**

Cette activité consiste à augmenter le nombre de caméras afin de couvrir au mieux toutes les zones sensibles de la ville de Ouagadougou. Aussi, il s'agit d'ajouter des modules pour la reconnaissance faciale et la lecture de plaques d'immatriculation. En outre, des drones seront utilisés pour visualiser n'importe quelle partie de la ville.

❖ **Activité 4.1.10 : Moderniser les systèmes de radiocommunication des services de sécurité**

La modernisation des systèmes de radiocommunication consistera à passer des systèmes de transmission analogique actuels aux systèmes de transmission numériques qui offrent plus de fonctionnalités (appel direct, géolocalisation, transmission de données, désactivation de terminal à distance, ...), de sécurité et de fiabilité. Cette modernisation permettra une meilleure coordination des différentes forces de sécurité déployées sur le terrain à travers de bons outils de communication.

❖ **Activité 4.1.11 : Moderniser l'état civil**

Le logiciel CITOYEN a été conçu pour la production des actes d'état civil. L'objectif de cette activité est de le disponibiliser dans tous les centres d'état civil pour dématérialiser et uniformiser les procédures.

2.4.2. Action 4.2 : l'accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs et tertiaires

Cette action vise à accompagner la prise de conscience par l'ensemble des secteurs de l'économie (hors Administration publique traitée dans l'action précédente) de l'importance du numérique pour assurer leur transformation sectorielle et accroître leur compétitivité.

Elle s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et d'incitation des secteurs sociaux et économiques à comprendre les enjeux de la transformation numérique. Elle dépasse la seule question de l'équipement numérique (poste de travail, réseau, application) pour se placer sur la modification induite par le numérique sur les services produits, les modèles économiques, les structures de marché et les chaînes de valeur.

Elle a pour objet, via la sensibilisation, d'amener les bénéficiaires à opérer les transformations nécessaires pour maintenir la qualité des services offerts ou leur compétitivité.

L'action couvre différents secteurs sociaux, productifs et tertiaires :

- dans le secteur social : sont concernés le domaine de la santé et de la protection sociale et de la culture.
- dans le domaine de la santé, l'action pourra appuyer la mise en œuvre de la stratégie e-santé en cours d'élaboration.
- enfin, c'est dans ce secteur social que doivent être envisagées des activités en lien avec l'inclusion numérique.
- dans les secteurs productifs (industriel et rural) : sont concernés les entreprises industrielles et les exploitants agro-sylvo-pastorales avec une perspective de l'intégration du numérique pour améliorer la gestion de leurs activités et renforcer leur compétitivité. Les activités à engager doivent associer les organisations professionnelles comme relais. Elles pourront prendre la forme d'actions de sensibilisation ou encore de mécanismes de soutien à l'équipement et au raccordement³ ;
- dans le secteur tertiaire : sont concernés les établissements bancaires, les assurances, les activités de commerce... La transformation de la relation client est au cœur des activités à mener : prise en compte du e/m-banking, services en ligne, commerce électronique...
- dans les autres domaines, il conviendra de disposer d'une stratégie d'opérationnalisation du numérique.

❖ **Activité 4.2.1 : Elaborer et opérationnaliser les cyberstratégies sectorielles**

Cette activité vise à mettre à la disposition des ministères chefs de file des cyberstratégies sectorielles un appui technique de la part du MDENP pour assurer leur élaboration et leur opérationnalisation ainsi que la mise en place effective des projets. Par ailleurs, l'activité a pour objet de conduire les évaluations des différentes cyberstratégies sectorielles et d'accompagner leur mise à jour ou évolution.

❖ **Activité 4.2.2 : Accélérer la transformation numérique des entreprises**

La transformation numérique des entreprises implique des changements dans chacune des activités de leur chaîne de valeur, que ce soit la gestion des ressources humaines, les achats, la fabrication, le marketing ou les services à la clientèle.

Cette activité consistera à accompagner les entreprises burkinabé pour qu'elles intègrent et s'approprient les technologies numériques et les données afin d'être en mesure de saisir les occasions d'affaires associées à la révolution numérique à l'échelle mondiale, voire d'assurer leur propre pérennité.

Cette activité comprendra plusieurs phases qui se déclinent en d'autres sous activités. La 1ère phase consistera en l'instauration d'une culture du numérique auprès des entreprises. Cela s'appuiera sur une étude de l'état de l'appropriation du numérique par les entreprises et de l'intégration du numérique dans les processus de production, l'élaboration de programmes de sensibilisation au bénéfice des entreprises. La 2ème phase vise à déployer le programme de sensibilisation et d'accompagnement auprès des entreprises en leur donnant accès à des ressources d'aide au diagnostic, à la définition de leurs besoins et à la formulation d'un plan d'équipement numérique. La 3ème phase a pour objet de déterminer des mécanismes de soutien à l'investissement numérique par les entreprises.

La mise en œuvre de l'action repose sur l'identification d'un réseau d'acteurs relais pouvant prendre en charge les actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises.

2.5. Programme 5 : le capital humain, l'innovation et l'expertise numérique

Le diagnostic a souligné des carences en matière d'acculturation et d'appropriation du numérique (au-delà d'un usage basique du mobile) ainsi qu'au niveau de l'expertise numérique nationale. Or, le succès de la nouvelle stratégie nationale de développement de l'économie numérique repose sur la capacité à renforcer le capital humain (au sein de l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences), à soutenir l'innovation (au sens de la création de solutions nouvelles pour répondre aux besoins du pays), et à capitaliser sur un expertise

³ La problématique de la formation professionnelle et continue est traitée dans le programme 5

nationale (au sens de disposer des forces vives capables de développer des nouveaux services). Ce programme s'adresse tout particulièrement au renforcement de ces capacités sous l'angle du numérique. Il a pour ambition de doter le Burkina Faso des compétences nécessaires pour accompagner sa transformation numérique.

Le programme repose sur trois (3) actions :

- ✓ action 5.1 : le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- ✓ action 5.2 : le développement du numérique au bénéfice de la formation professionnelle ;
- ✓ action 5.3 : la constitution d'un écosystème numérique fort.

2.5.1. Action 5.1 : le développement du numérique au sein de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cette action couvre deux (2) domaines complémentaires du système éducatif : l'éducation initiale et l'enseignement supérieur. Le domaine de la recherche vient s'ajouter à l'enseignement supérieur dans la mesure où des passerelles existent entre ces deux (2) domaines dans une perspective de valorisation des compétences.

Pour ce qui concerne l'éducation initiale, de nombreuses initiatives sont prises à travers le monde pour favoriser l'intégration du numérique pour répondre aux besoins de l'école et améliorer l'accès aux connaissances et aux savoirs. Cependant, il est essentiel d'envisager l'intégration du numérique en tenant compte des spécificités du système éducatif au Burkina Faso et d'identifier précisément l'apport du numérique en réponse à des besoins particuliers. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation a élaboré une stratégie d'intégration des TIC dans l'éducation de base dont l'objet est d'encadrer la mise en place d'un cadre d'opérationnalisation de la cyberstratégie e-éducation et de fixer les conditions pour une intégration effective des TIC dans le système éducatif, d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base au Burkina Faso. Elle préconise une démarche progressive de manière à s'affranchir des contraintes et difficultés pour assurer un déploiement massif du numérique et à tenir compte des réalités et spécificités locales.

Les trois (3) axes stratégiques envisagés sont :

- amélioration de l'accès aux TIC :
 - mise en place progressive d'une infrastructure favorable au développement et à l'extension de l'usage des TIC dans l'éducation de base. Cela se traduira par le renforcement pour les acteurs, de l'accès à l'ordinateur, aux applications de gestion, aux applications d'enseignement et apprentissage, et à l'Internet, notamment dans les structures de recherche et d'orientation de la formation professionnelle, dans les écoles de formation d'enseignant, dans les provinces.
- amélioration de la qualité de l'enseignement et diversification de l'offre de formation :
 - développement et renforcement d'usages des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage ajoutant de la valeur à l'éducation de base. Cela va consister en une orientation et un encadrement effectifs de l'usage des TIC dans l'éducation de base afin d'espérer des retombées conformes aux résultats des recherches et des expériences favorables.
 - Cela conduira à une identification réaliste des cibles à atteindre via les TIC et des types de formation adaptés à ce canal, ainsi que le renforcement de la collaboration avec les structures nationales de recherche en sciences de l'éducation
- amélioration de l'efficacité des systèmes d'information et de gestion de l'éducation de base.

Il est proposé que pour ce domaine, la stratégie nationale de développement de l'économie numérique soutienne fortement cette stratégie e-éducation en portant une attention particulière sur les conditions de réussite de son opérationnalisation (volet équipement des écoles et volet pédagogique visant à améliorer l'accès aux connaissances pour l'ensemble des élèves).

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'objectif visé s'apparente à celui poursuivi pour l'éducation initiale pour ce qui est de la volonté d'intégrer le numérique dans les cursus de formation offerts par les établissements d'enseignement supérieur tout en insistant sur des spécificités du domaine, à savoir :

- le besoin de raccordement des universités (inter-établissements mais aussi pour les campus) ;
- le développement du numérique comme supports aux formations proposées (notamment dans la perspective de la réforme LMD) ;
- le développement de la formation ouverte et à distance pour accroître l'accessibilité aux formations par les étudiants ;

- l'évolution du système de gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Cette action doit permettre de mobiliser les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur afin de déployer des initiatives concrètes dans les prochaines années. Elle doit s'accompagner d'une stratégie d'opérationnalisation au même titre que ce qui est élaboré par l'éducation initiale.

Pour ce qui relève de la recherche, l'action a pour objet de constituer un corpus de recherche numérique académique et appliquée au Burkina Faso de manière à offrir des perspectives à la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle doit être menée de concert avec l'action 5.3, et notamment le Technopôle, et doit associer les parties prenantes au plan national ainsi que des partenaires internationaux pouvant implanter des unités de recherche au Burkina Faso. Elle doit permettre également de renforcer la prise en compte des besoins et des spécificités nationales au regard du numérique et de ses pratiques. Le champ couvert par la recherche peut concerner la technologie et les sciences humaines. L'action doit pouvoir bénéficier d'un financement propre dédié à un programme de recherche numérique.

❖ **Activité 5.1.1 : Promouvoir la RDI dans le Sous-secteur de l'économie numérique**

Cette activité consiste à soutenir l'innovation, à susciter l'émergence d'une expertise nationale en TIC et appuyer la mise en place de centres de recherche et de développement pour offrir des opportunités aux universités ou les entreprises évoluant dans le numérique.

L'activité se décline en plusieurs sous-activités à savoir la (i) la mise en place d'un système de financement de la recherche en TIC dans les écoles et universités, (ii) la création d'un réseau d'excellence de recherche qui va rassembler les opérateurs télécoms, des structures de recherche académique, des PME, des centres techniques et des grandes entreprises autour de projets collaboratifs.

❖ **Activité 5.1.2 : Renforcer la connectivité des universités**

Cette activité consiste à poursuivre et améliorer le projet de connectivité des universités entamée en 2015. Il s'agit de renforcer les équipements existant dans les universités, les cités universitaires et l'Institut des sciences.

❖ **Activité 5.1.3 : Soutenir la création de classes informatiques/Internet dans les écoles**

A l'effet de faire du numérique un support de formation et d'apprentissage, il est envisagé un appui aux structures éducatives pour la création de classes informatiques. Il s'agira de :

- installer les équipements TIC dans les écoles ;
- assurer la connectivité Internet ;
- installer des logiciels applicatifs ;
- assurer et renouveler l'équipement des enseignants ;
- assurer des formations auprès des communautés TIC locales.

2.5.2. Action 5.2 : la prise en compte du numérique dans la formation professionnelle

Cette action s'adresse au secteur de la formation professionnelle et continue. La formation au numérique est un des piliers de la transformation numérique des organisations. L'action vise à répondre au faible niveau d'appropriation du numérique constaté au sein des entreprises. Deux axes sont à privilégier :

- le premier axe vise à renforcer la formation au numérique pour l'ensemble de la population active en élaborant des programmes de formation professionnelle et continue permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du numérique dans le cadre de son activité professionnelle ;
- le second axe vise à renforcer la formation professionnelle et continue pour les employés travaillant sur des fonctions liées au numérique ou dans le secteur du numérique. Cette action doit conduire à l'élaboration d'un répertoire emplois-métiers/compétences appliqué aux emplois dans le domaine du numérique au Burkina Faso. Ce répertoire doit proposer des fiches métiers associées à des compétences spécifiques. Il servira de base pour l'établissement de programmes de formation.

Pour les deux axes de l'action, il est nécessaire d'engager des travaux avec les organisations professionnelles afin d'établir une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois.

❖ **Activité 5.2.1 : Elaborer une stratégie de développement de l'expertise nationale TIC**

Cette activité va consister à élaborer un document de référence identifiant les orientations et mesures pour accompagner un développement significatif de l'expertise nationale TIC au Burkina Faso.

❖ **Activité 5.2.2 : Structurer l'offre de formation en faveur du développement de l'économie numérique**

Cette activité a pour objet d'accompagner la structuration de l'offre de formation couvrant le Sous-secteur de l'économie numérique au Burkina Faso. Pour cela, l'activité s'appuie sur la réalisation d'un répertoire des emplois-métiers et d'un référentiel des emplois-compétences, l'engagement d'une réflexion avec les entreprises sur la gestion prévisionnelle des compétences (prise en compte des besoins des entreprises en profils numériques) et l'identification des orientations à retenir pour adapter et faire évoluer l'offre de formation au Burkina Faso.

❖ **Activité 5.2.3 : Créer une école préparatoire d'entrée dans les grandes écoles**

L'objectif global de cette activité est de promouvoir l'accès des jeunes titulaires d'un Baccalauréat scientifique ou technique aux métiers de l'ingénierie (TIC/Télécoms/Economie numérique) en leur proposant d'effectuer les années préparatoires au Burkina Faso. Cette activité doit permettre d'ouvrir des facilités à de jeunes étudiants qui ne disposent pas des moyens pour envisager un parcours d'enseignement supérieur avec pour visée d'intégrer des écoles d'ingénieur dès l'obtention du Bac. L'activité nécessite de définir les compétences d'enseignement, de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation, de rechercher des partenaires avec les grandes écoles d'ingénierie. L'ouverture de cette école préparatoire est attendue au cours du plan triennal.

❖ **Activité 5.2.4 : Créer un centre de formation au numérique au Burkina Faso**

Cette activité découle des orientations qui seront retenues pour la structuration de l'offre de formation pour le Sous-secteur de l'économie numérique. Elle a pour objet de proposer un dispositif de formation courte ouverte aux jeunes et aux adultes souhaitant acquérir des compétences numériques afin de promouvoir l'entrepreneuriat et les métiers du numérique. Il s'agira dans le cadre de cette activité de déterminer les conditions de faisabilité d'un tel centre, d'identifier les partenaires techniques et financiers et de définir les cursus de formation à proposer. L'ouverture du centre de formation au numérique est attendue au cours du plan triennal.

❖ **Activité 5.2.5 : Mettre en place une école nationale des TIC (ENATIC)**

Cette activité a pour objectif de proposer une structure de formation pour les cadres et agents informaticiens de l'Administration publique leur permettant d'acquérir, et pour les cadres et agents en fonction, de faire évoluer leurs compétences et leurs perspectives de carrière. Elle s'inscrit dans une perspective de formation initiale et continue des personnels de l'Etat. L'activité doit permettre de définir les conditions de faisabilité pour la création de l'ENATIC dans une perspective d'ouverture au cours du plan triennal. Cette structure contribue à développer l'expertise numérique au sein de l'Administration publique, nécessaire à la mise en place de l'administration électronique et à la transformation numérique de l'Administration.

2.5.3. Action 5.3 : la constitution d'un écosystème numérique national fort contribuant au développement de l'expertise nationale

Le diagnostic a souligné parmi les faiblesses de l'économie numérique au Burkina Faso une absence à ce jour de réel écosystème numérique susceptible de servir de cadre au développement de l'innovation et de l'expertise numérique ainsi qu'un niveau de dépendance important vis-à-vis de prestations numériques à haute valeur

ajoutée. Ce constat concourt à engager une action structurante visant à créer un écosystème pérenne et durable, constituant un levier favorable au développement de l'innovation et de l'expertise au Burkina Faso.

Par écosystème numérique, on entend ici différents équipements et dispositifs constituant un socle pour accompagner le développement de la filière numérique (entreprises du numérique).

Sont concernés plus particulièrement :

- le Technopôle de Ouagadougou qui vise à regrouper en un même lieu des activités de haute technologie (électronique, informatique etc.), des centres de formation et de recherche, des entreprises privées ainsi que des organismes financiers et administratifs facilitant, en un système relationnel, les contacts entre les acteurs de ces différents milieux ;
- le centre d'appel multimédia ;
- le développement d'une filière d'excellence de formation dédiée au numérique ;
- les dispositifs d'incubation de jeunes pousses (start up) et d'accueil de porteurs de projet de création d'entreprises en lien avec le système d'enseignement supérieur ;
- les dispositifs de financement ou d'incitation financière ;
- la structuration d'un réseau de business angels et de capitaux risqués.

L'action vise à :

- positionner le Technopôle, comme « vaisseau amiral » de l'écosystème numérique ;
- créer des dispositifs d'incubation régionaux ;
- créer des centres de formation d'excellence dédiés au numérique ;
- assurer l'accès aux financements pour les créateurs d'entreprises et les porteurs de projets ;
- mobiliser les financeurs, notamment les financeurs privés.

❖ **Activité 5.3.1 : Réaliser la première phase opérationnelle du technopôle TIC de Ouagadougou**

Le Technopôle TIC de Ouagadougou est une initiative structurante du Sous-secteur de l'économie numérique au Burkina Faso consistant en l'aménagement d'un site urbanistique et de technologie de qualité disposant de structures favorables au développement de technologies de pointe. Il vise à regrouper en un même lieu des activités de haute technologie (électronique, informatique etc.), des centres de formation et de recherche, des entreprises privées ainsi que des organismes financiers et administratifs facilitant, en un système relationnel, les contacts entre les acteurs de ces différents milieux.

Cette activité vise à coordonner la mise en œuvre de plusieurs sous activités devant concourir à l'aménagement de l'espace, la réalisation du pôle administratif et la mise en place de la structure de gestion du technopôle.

❖ **Activité 5.3.2 : Mettre en place le Centre d'appel multimédia de Ouagadougou (Call center)**

Cette activité vise la mise en place d'un Call center, qui est un ensemble humain, organisationnel et technique internalisé ou externalisé, chargé de gérer les relations à distance entre une entreprise et ses clients et/ou prospects, le Gouvernement et les citoyens. Il s'agira dans une première phase, de conduire les études pour l'élaboration des spécifications techniques et le plan de construction du site et, dans une seconde phase, d'identifier et choisir le partenaire pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'infrastructure.

❖ **Activité 5.3.3 : Mettre en place le premier Business Park TIC du Technopôle**

Cette activité représente la concrétisation de développement des activités intégrées au sein du Technopôle. Cette activité prévoit d'ériger et d'opérationnaliser un espace offrant la possibilité de louer des bureaux, des halls de fabrication, des centres logistiques, des espaces commerciaux, etc.

❖ **Activité 5.3.4 : Mettre en place un hôtel des télécommunications**

L'hôtel des télécommunications est un lieu unique de convergence des acteurs du secteur des communications électroniques. L'objectif poursuivi par la construction de l'hôtel des télécommunications est de regrouper en un seul lieu :

- les points de présence des infrastructures de communications électroniques (PAV, IXP, Backbone national, centre de gestion du nom de domaine de premier niveau .bf, La plateforme du système CERT de l'ANSSI, ...)
- les représentations des acteurs du secteur pour constituer un guichet unique d'informations et d'accessibilité aux services de communications électroniques (cf activité technopôle).

La réalisation de l'activité est subdivisée en trois phases complémentaires :

Phase 1 : le recrutement d'un cabinet de consultants pour une assistance à la rédaction des termes de référence pour le recrutement d'un cabinet d'architecture spécialisé pour la conception et les aménagements d'un bâtiment de type Datacenter selon les règles de l'art.

Phase 2 : la rédaction par le cabinet d'architectes des cahiers de prescriptions techniques pour la sélection d'une entreprise spécialisée dans la mise en place d'une telle infrastructure localisée sur le site du Technopôle.

Phase 3 : le lancement de la construction et l'aménagement de l'hôtel de télécommunications.

❖ **Activité 1.4.5 : Soutenir la mise en place d'incubateurs TIC**

Cette activité a pour ambition d'offrir un environnement dédié favorable à la maturation et l'aboutissement de projets numériques. L'incubateur TIC est un dispositif ouvert aux porteurs d'idées ou de projets dans le domaine du numérique proposant des mesures d'accompagnement et de soutien. L'étude de faisabilité doit permettre de préciser l'offre de services de l'incubateur TIC (aménagement de locaux, mise à disposition d'équipements partagés et de connexions haut débit, nature des services à proposer dans l'optique de vérifier la maturité du projet et de faciliter l'accès à des financements pour assurer le développement, identification des partenaires, animation et gestion du lieu, ...) Les conclusions de l'étude de faisabilité permettront d'engager la construction de l'incubateur TIC.

Par ailleurs, cette activité vise à établir des normes de qualité applicables aux incubateurs d'entreprises TIC privés et d'accompagner les exploitants dans l'atteinte de ces normes. Cela doit permettre de poser les bases d'une régulation du domaine très porteur actuellement dans lequel des offres privées émergent sans regard quant à la qualité de services offerte.

❖ **Activité 5.3.6 : Organiser des concours de détection et de soutien de talents numériques**

Cette activité vise à initier et institutionnaliser des concours d'excellence TIC à destination de différents publics : étudiants, entrepreneurs, population en général. Elle vise à créer les conditions d'un soutien à l'émergence de talents numériques provenant aussi bien du public étudiant, des entrepreneurs du numérique que de la population en général. Elle contribue à la reconnaissance de l'expertise nationale.

A l'instar du concours Génie TIC qui consiste à repérer par voie de concours de talentueux porteurs de projets ou créateurs d'entreprise dans le domaine des TIC, d'autres cadres de compétition pourront être développés : activités de promotion de l'entrepreneuriat numérique (Startups Day), de l'innovation (Innovation Day) et de la programmation informatique (Code Day).

❖ **Activité 5.3.7 : Mettre en place une unité de montage d'appareils électroniques**

L'activité vise à favoriser l'accessibilité aux outils informatiques de qualité et à moindre coût en priorité aux structures d'enseignement primaire et supérieur, aux institutions, à la population.

En collaboration avec des partenaires, cette activité ambitionne d'importer des composants sans 'label' et de procéder au montage dans une usine prévue à cet effet.

A court et moyen terme, les outils visés sont les ordinateurs (portables, ordinateurs de bureau). L'activité pourra s'étendre à d'autres outils comme les imprimantes, les smart phones ou les tablettes.

III. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE

3.1 Le Cadre budgétaire à moyen terme

Considéré comme un outil de planification budgétaire pluriannuelle, le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) permet d'intégrer les contraintes de ressources et les besoins de dépenses en cohérence avec les objectifs poursuivis à moyen terme.

Ainsi, pour la période 2018-2020 d'opérationnalisation de la Stratégie nationale, les dépenses prévisionnelles ont été estimées à **382 526 198 000** milliards de FCFA, soit respectivement :

- **79 233 000** milliards de FCFA pour 2018 ;
- **139 974 233 000** milliards de FCFA pour 2019 ;
- **147 872 732 000** milliards de FCFA pour 2020.

Les éléments de programmation financière seront actualisés périodiquement lors des différentes revues de la stratégie.

3.2. La stratégie de financement

Le succès de la stratégie nationale réside dans la capacité à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des différents programmes et projets. Le document de stratégie nationale du développement de l'économie numérique et sa déclinaison opérationnelle en un plan d'actions triennal doivent permettre de fixer les orientations prioritaires et de valider l'implication des différents partenaires financiers, autres que publics.

Le financement sera basé sur une planification budgétaire pluriannuelle cohérente avec le plan d'actions triennal afin de faire ressortir la prévision des besoins. Les besoins et sources de financement seront détaillés dans le plan d'action triennal.

Afin de consolider la participation des partenaires financiers, une concertation avec ces derniers doit être engagée sur la base du document de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et dans la perspective de l'élaboration du plan d'actions triennal qui doit préciser les budgets estimés des différents projets ainsi que les partenaires financiers envisagés.

Ce processus de concertation avec les partenaires financiers doit être conduit régulièrement, au moins sur une base annuelle, dans le cadre du pilotage opérationnel de la stratégie nationale et dans la perspective de la réunion annuelle du Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique.

Tableau 5 : La stratégie de financement

Partenaire	Stratégie de financement
Ministères	Au travers du budget de l'Etat, le financement sera mobilisé via les dotations aux différents ministères relatives au développement de l'économie numérique.
Sociétés d'état	Au travers de leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè
ARCEP	Au travers de la gestion des différentes ressources collectées conformément au texte portant fixation des taux et modalités de recouvrement des redevances et contributions et frais institués au profit de l'autorité de régulation des communications électroniques ⁴

⁴ Décret 2010-246 PRES/PM/MPTIC/MEF portant fixation des taux et modalités de recouvrement des redevances et contributions et frais institués au profit de l'autorité de régulation des communications électroniques

Partenaire	Stratégie de financement
FASU	Au travers de la gestion des redevances perçues auprès des opérateurs au titre du service universel.
Opérateurs télécoms	Au travers de leurs investissements dans les infrastructures et de leur soutien à des programmes d'appui et de diffusion des usages numériques (notamment via des partenariats publics privés)
Le secteur privé	Au travers de leurs investissements propres et de partenariats publics et privés pour soutenir des projets structurants et pour accompagner la transformation numérique de l'économie et de la société burkinabè
Coopération africaine	Au travers des instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes africains, entre autres la BAD, la BOAD... et de la coopération bilatérale
Coopération internationale	Au travers des instruments de soutien aux TIC des institutions financières et organismes internationaux, entre autres la BM, la BID, UE, UIT... et de la coopération bilatérale
Les multinationales	Au travers d'accords de partenariats stratégiques avec les équipementiers, éditeurs numériques et les opérateurs
Les organisations non gouvernementales (ONG)	Au travers d'accords de partenariats spécifiques.

Les actions à envisager pour concrétiser la stratégie de financement de la stratégie nationale sont :

- l'élaboration d'un document de synthèse servant d'argumentaire pour un plaidoyer à activer vis-à-vis de l'exécutif et des partenaires financiers. Cet argumentaire doit insister sur l'importance d'un développement prioritaire de l'économie numérique et la nécessité d'assurer une mobilisation multipartite ;
- des actions de sensibilisation de l'exécutif sur le caractère stratégique et prioritaire à accorder au développement de l'économie numérique ;
- la tenue d'une table ronde avec l'ensemble de partenaires financiers pour exposer les axes de la stratégie nationale dans la perspective de mobiliser les financements ;
- l'instauration d'un dialogue continu avec les partenaires financiers sur la base des projets à engager et financer, dans la perspective d'une consolidation des financements des projets.

IV. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

4.1 Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie nationale

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale va s'appuyer sur des plans d'actions triennaux glissants. Il s'agira de planifier les activités du secteur dans un cadre temporel glissant de trois (3) ans et dans le respect des orientations de la Politique nationale

Le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale sera assuré par :

- le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN) ;
- le secrétariat technique en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie numérique (STEN) ;
- L'observatoire de l'Economie Numérique (OEN).

Dans le cadre du suivi-évaluation, on procédera à une évaluation à mi-parcours et une évaluation à la fin de la période.

A chaque niveau d'évaluation, les critères suivants pourraient servir de base : efficacité, efficience, viabilité, durabilité, impact.

Il reviendra au Ministère de définir pour chaque activité les indicateurs de mesure de performance dans le respect des règles édictées par le guide national d'élaboration des politiques sectorielles. Ce travail doit venir compléter les indicateurs identifiés au niveau des actions. Il proposera le niveau de granularité le plus fin dans le recueil des indicateurs de suivi et d'évaluation qui s'inscrira dans un ensemble d'agrégation à plusieurs niveaux :



4.2 La stratégie de communication

Elle accompagne la mise en œuvre de la Politique nationale en donnant une visibilité aux actions, en facilitant le dialogue entre les acteurs et son appropriation par tous. Dans ce sens, le Plan d'actions 2018-2020 prévoit, en 2018, la conduite d'une campagne de communication sur la nouvelle Politique nationale à travers la stratégie globale de communication du Ministère.

V. RISQUES MAJEURS

Les risques constituent des obstacles à la mise en œuvre efficace et efficiente du Plan d'actions de la Stratégie nationale. En cohérence avec les hypothèses retenues par la stratégie, les principaux risques portent sur l'instabilité politique et institutionnelle, la dispersion des responsabilités en matière d'économie numérique, l'inertie légale et réglementaire, l'exposition des systèmes d'information aux cyberattaques, l'inertie face au changement, l'incertitude du financement, l'inertie décisionnelle des administrations et l'insuffisance et mauvaise répartition des techniciens dans l'administration.

CONCLUSION

Le présent Plan d'actions est le cadre d'opérationnalisation de la Stratégie nationale sur la période 2018-2020. Il offre au Ministère du développement de l'économie numérique et des postes et aux autres acteurs du Secteur un référentiel sur l'orientation de l'action gouvernementale dans le domaine de l'économie numérique, sur la période susmentionnée.

Sa mise en œuvre efficace permettra au MDENP de contribuer significativement à la réalisation des aspirations de développement du Burkina Faso dans le cadre du PNDES.

Au regard des ambitions affichées, l'exécution du Plan d'actions de la Stratégie nationale nécessite une synergie de l'ensemble des acteurs. A travers les cinq (05) programmes, le Plan d'actions décline des activités dont la mise en œuvre mobilisera toutes les parties prenantes du secteur.

Le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes, en tant que premier acteur du secteur, s'engage à jouer sa partition et à créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif global de la Stratégie sectorielle, à savoir « *Améliorer l'offre des services de communications électroniques et des postes* ».

ANNEXE

Matrice du Plan d'actions 2018-2020 de la Stratégie nationale

N°	Description de l'action	Responsable	Période								Budget (CFAF)	Sources de financement		
			2018	2019	2020	2018-2020								
	Action 1.1 : Mise en place de l'organe de gouvernance stratégique									75 000	75 000	75 000	225 000	
	Activité 1.1.1 : Mettre en place le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique (CPSEN)	MDENP	X	X	X	X	X	X		75 000	75 000	75 000	225 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Action 1.2 : Mise en place des organes de gouvernance opérationnelle									150 000	150 000	150 000	450 000	
	Activité 1.2.1 : Mettre en place le secrétariat technique de l'économie numérique (STEN)	MDENP	X	X	X	X	X	X		25 000	25 000	25 000	75 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 1.2.2 : Mettre en place l'observatoire de l'économie numérique (OEN)	MDENP	X	X	X	X	X	X		60 000	75 000	85 000	220 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 1.2.3 : Mettre en place les groupes de travail technique	MDENP	X	X	X	X	X	X		50 000	50 000	50 000	150 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Action 1.3 : Capitalisation et communication									10 000			10 000	
	Activité 1.3.1 : Créer le portail web dédié à l'observatoire de l'économie numérique au Burkina Faso	MDENP		X						10 000			10 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
1.4	Action 1.4 : Organisation des instances nationales de l'économie numérique pour les deux ans									40 000		50 000	90 000	

Régions	Intitulé des programmes	Ministère / Direction	Déclinaison géographique						Montants en milliards			Total (RDP)	Sources de financement			
			Paris	Île de France	Normandie	Centre-Val de Loire	Bretagne	2019	2020	2018	2019			2020		
	Activité 1.4.1 : Créer un cadre de concertation avec les acteurs majeurs	MDENP			X				X		30 000		30 000	60 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Action 2.1 renforcement du cadre législatif / réglementaire										280 000		100 000	100 000	480 000	
	Activité 2.1.1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel applicable au secteur de l'économie numérique	MDENP	X	X	X	X	X	X	X		280 000		100 000	100 000	480 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Action 2.2 constitution d'un cadre évolutif et durable en matière de cybersécurité et de sécurisation des systèmes d'information										495 000		105 000	75 000	675 000	
	Activité 2.2.1 : Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité	MDENP /ANSSI				X					150 000				150 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 2.2.2 : Elaborer une stratégie nationale de cybersécurité	MDENP /ANSSI				X					150 000				150 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 2.2.3 : Assurer l'élaboration et la mise en œuvre des référentiels supports au développement du numérique au sein de l'Administration publique	MDENP	X	X	X		X	X			195 000		105 000	75 000	375 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Action 2.3 promotion de l'usage des outils de confiance numérique										4 000 000		10 050 000	7 000 000	21 050 000	
	Activité 2.3.1 : Mettre en place l'identification numérique	MDENP		X	X	X	X	X			1 000 000		1 000 000	1 000 000	3 000 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 2.3.2 : Mettre en place un Datacenter national	MDENP			X	X	X	X			3 000 000		9 050 000	6 000 000	18 050 000	Budget de l'Etat/ A rechercher

N°	Description	Ministère	Années								Total	Sources de financement		
			2019	2020	2018	2019	2020	2018-2020						
3.1	Actions de renforcement d'infrastructures convergentes (voies d'opérations) dans le haut débit en l'ensemble du territoire									60 250 000	80 300 000	60 150 000	201 200 000	
	Activité 1.2.1 : Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique national	MDENP			X	X	X	X		150 000	300 000	100 000	550 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 1.2.2 : Mettre en place un système d'information géographique (SIG) dédié aux infrastructures large bande au Burkina Faso	MDENP					X	X			300 000	50 000	350 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 1.2.3 : Déployer un réseau fibre optique reliant (Backbone) et définir les modalités d'exploitation	MDENP	X	X	X	X	X	X		60 100 000	80 200 000	60 000 000	200 300 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Actions de renforcement de la bande passante internationale										15 000 000	15 500 000	31 000 000	
	Activité 3.2.1 : Développer la connectivité urbaine mutualisée large bande	MDENP			X	X	X	X		100 000	15 000 000	15 000 000	30 100 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 3.2.2 : Développer les Points d'Atterrissage Virtuel (PAV) et les Points d'échange Internet (IXP)	MDENP			X	X	X	X		100 000	300 000	500 000	900 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Actions de développement d'un programme ambitieux en faveur de l'administration électronique										10 000 000	10 000 000	64 837 621	
	Activité 4.1.1 : Elaborer les Schémas Directeur Informatique (SDI)	Ministères et Institutions	X	X	X	X	X	X		600 000	600 000	550 000	1 750 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.2 : Mettre à niveau les réseaux locaux des Ministères/Institutions et les interconnecter au RESINA	Ministères et Institutions	X	X	X	X	X	X		1 440 000	1 440 000	1 320 000	4 200 000	Budget de l'Etat/ A rechercher

Numéro	Description de l'activité	Ministère	Années						Budget (en millions de CFA francs)			Total PAF	Sources de financement		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020				
	Activité 4.1.3 : Elaborer un plan stratégique de développement du RESINA	MDENP		X							50 000			50 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.4 : Développer le réseau informatique de l'Administration publique (RESINA)	MDENP	X	X	X	X	X	X			12 000 000	12 000 000	6 000 000	30 000 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.5 : Mettre en place l'infrastructure privée Cloud du Gouvernement (G-Cloud)	MDENP	X	X	X	X	X				1 963 099	721 322		2 684 421	Budget de l'Etat/DANIDA
	Activité 4.1.6 : Réaliser les applications du projet E-Burkina	Ministères et Institutions	X	X	X	X	X	X			1 000 000	1 365 000	1 000 000	3 365 000	Banque Mondiale
	Activité 4.1.7: Développer des systèmes d'information et de communication des Ministères et Institutions	Ministères et Institutions	X	X	X	X	X	X			2 533 400	2 175 900	1 897 900	6 607 200	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.8: Mettre en place un intranet du ministère de la sécurité	MSECU	X	X	X	X	X	X			800 000	800 000	800 000	2 400 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.9 : Etendre et moderniser le système de vidéo protection dans la ville de Ouagadougou	MSECU	X	X	X	X	X	X			1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.10 : Moderniser les systèmes de radiocommunication des services de sécurité	MSECU	X	X	X	X	X	X			900 000	900 000	900 000	2 700 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 4.1.11 : Moderniser l'état civil	MATD	X	X	X	X	X	X			2 063 000	3 379 000	2 639 000	8 081 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Action 4.2 : Accompagnement de la transformation numérique dans les secteurs sociaux, productifs et tertiaires										1 050 000	1 100 000	1 050 000	3 200 000	
	Activité 4.2.1 : Elaborer et opérationnaliser les cyberstratégies sectorielles	MDENP	X	X	X	X	X	X			50 000	100 000	50 000	200 000	Budget de l'Etat/ A rechercher

N°	Description	Secteur	Secteur				2019	2020	2018	2019	2020	2018-2020	Sources de financement
	Activité 4.2.2 : Accélérer la transformation numérique des entreprises	MDENP	X	X	X	X	X	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
5.1	Action 5.1 : le développement de numérique au bénéfice de l'éducation (enseignement, université, la recherche)							1 282 734	1 367 734	1 457 734	4 118 202		
	Activité 5.1.1 : Promouvoir la RDI dans le Sous-secteur de l'économie numérique	MDENP	X	X	X	X	X	200 000	300 000	400 000	900 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Activité 5.1.2 : Renforcer la connectivité des universités	MESSRSI/MD ENP	X	X	X	X	X	967 734	967 734	967 734	2 903 202	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Activité 5.1.3 : Soutenir la création de classes informatiques/Internet dans les écoles	MDENP			X	X	X	115 000	100 000	100 000	315 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
5.2	Action 5.2 : le développement de numérique au bénéfice de la formation professionnelle							1 470 000	1 970 000	2 070 000	5 510 000		
	Activité 5.2.1 : Elaborer une stratégie de développement de l'expertise nationale TIC	MDENP			X	X		100 000			100 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Activité 5.2.2 : Structurer l'offre de formation en faveur du développement de l'économie numérique	MDENP	X	X	X	X	X	270 000	670 000	770 000	1 710 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Activité 5.2.3 : Créer une école préparatoire d'entrée dans les grandes écoles	MDENP	X	X	X	X	X	200 000	400 000	400 000	1 000 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	
	Activité 5.2.4 : Créer un centre de formation au numérique au Burkina Faso	MDENP			X	X	X	400 000	400 000	400 000	1 200 000	Budget de l'Etat/ A rechercher	

Indicateur	Activité du programme	Stratégie dual de TIC capacités personnelles	Projet-Indicateur						Programme (en milliards de CFA francs)			Total RAP	Sources de financement	
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020			2018-2020
	Activité 5.2.5 : Mettre en place une école nationale des TIC (ENATIC)	MDENP			X	X	X	X		500 000	500 000	500 000	1 500 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
5.3	Action 5.3 : Reconstitution d'un écosystème numérique									1 042 000	4 657 000	10 426 000	16 125 000	
	Activité 5.3.1 : Réaliser la première phase opérationnelle du technopôle TIC de Ouagadougou	MDENP	X	X	X	X	X	X		330 000	2 700 000	6 017 000	9 047 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 5.3.2 : Mettre en place le Centre d'appel multimédia de Ouagadougou (Call center)	MDENP	X	X	X	X	X	X		282 000	807 000	1 859 000	2 948 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 5.3.3 : Mettre en place le premier Business Park TIC du Technopole	MDENP				X	X	X		30 000	100 000	100 000	230 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 5.3.4 : Mettre en place un hôtel des télécommunications	MDENP					X	X			100 000	1 500 000	1 600 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 1.4.5 : Soutenir la mise en place d'incubateurs TIC	MDENP	X	X	X	X	X	X		100 000	550 000	550 000	1 200 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 5.3.6 : Organiser des concours de détection et de soutien de talents numériques	MDENP	X	X	X	X	X	X		300 000	300 000	300 000	900 000	Budget de l'Etat/ A rechercher
	Activité 5.3.7 : Mettre en place une unité de montage d'appareils électroniques	MDENP					X	X			100 000	100 000	200 000	Budget de l'Etat/ A rechercher

